

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 5 AVRIL 2024**

Le Conseil municipal de GRAY LA VILLE s'est réuni le 5 avril 2024 à 20h30 sous la présidence du Maire Yvan GUIGNOT, en vertu d'une convocation du 29 mars 2024.

Etaient présents : MM. et Mmes les conseillers municipaux : Mireille CARQUIGNY, Serge DIZAMBOURG, Colette CHAPUIS, Olivier BARBIER, Laurent GARCIA, Danièle TARTRAT, Christine BESOMBE-JOLLY, Laurent BAILLY, Jean-Louis DA COSTA, Agnès LAPLAZA, CHABOD Dimitri.

Absente excusée : Pascale ROUX

Pouvoir de Pascale ROUX à Laurent GARCIA

Secrétaire de séance : Agnès LAPLAZA

Administration : Alexia RIETMANN

Lecture et approbation du dernier compte rendu.

COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2023:

M. le Maire présente le compte de gestion 2023 émis par la trésorerie présentant les résultats suivants :

Report investissement 2022 :	30 994.41€	
Dépenses d'investissement 2023:	205 495.40€	} Résultat investissement 2023 : -92 027.12€
Recettes d'investissement 2023:	113 468.28€	
Résultat de clôture 2023 :	-61 032.71€	

Report fonctionnement 2022 :	415 615.99€	
Couverture déficit 2022:	33 233.59€	
Dépenses fonctionnement 2023:	345 347.26€	} Résultat fonctionnement 2023 : 142 457.89€
Recettes fonctionnement 2023 :	487 805.15€	
Résultat de clôture 2023 :	524 840.29€	

Celui-ci n'appelant aucune observation ni réserve est adopté à l'unanimité.

Le compte administratif de la commune présentant les mêmes résultats que le compte de gestion présenté précédemment est soumis au vote par M. Serge DIZAMBOURG et est adopté à l'unanimité (11 voix).

AFFECTATION DU RÉSULTAT:

M. le Maire récapitule les chiffres du compte de gestion 2023:

Excédent de fonctionnement :	524 840.29€
Déficit d'investissement :	-61 032.71€
Reste à réaliser (RAR):	0.00€

et propose d'affecter les résultats de la manière suivante :

Couverture du déficit (1068) :	-61 032.71€
Report de l'excédent déduit du déficit(002) :	463 807.58€

Chiffres approuvés à l'unanimité.

SUBVENTIONS 2024:

Le Maire rappelle les conditions d'octroi des subventions qui ne se renouvellent pas automatiquement chaque année. Ces subventions doivent présenter un intérêt local; la demande doit être renouvelée tous les ans par écrit avec production d'un bilan comptable de l'année écoulée et du budget de l'année en cours.

La répartition des subventions de fonctionnement accordées pour l'année 2024 aux différents bénéficiaires est adoptée à l'unanimité:

Anciens combattants: 100€	La Récré: 600€	Handy up: 100€
Mission locale: 200€	ADMR: 100€	Souvenir Français: 50€

Une provision de 1000€ est inscrite sur la ligne budgétaire du CCAS. Elle sera utilisée en fonction des besoins.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024:

M. le Maire remémore que chaque année il y a lieu de délibérer sur les taux d'imposition des différentes taxes. Il exprime son désir de ne pas les modifier par rapport à l'an dernier.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer les taux pour l'année 2024 comme suit :

- Taxe d'habitation : 5,04 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 37,43 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 28,06 %

BUDGET PRIMITIF 2024:

Le projet de budget élaboré par la commission des finances est détaillé ligne par ligne ; ce budget 2024, adopté à l'unanimité, se décompose comme suit :

- * en FONCTIONNEMENT : 937 829.00€ en dépenses et recettes,
- * en INVESTISSEMENT : 286 550.00 € en dépenses et recettes ;

Les travaux inscrits donnent la priorité aux projets suivants :

Logement communal (160 000€), achat de parcelle (5000€), aménagement et embellissement (5000€), relève de sépultures cimetièrre (10 536€), climatisation en mairie (4050€), dernières portes des vestiaires du stade (4805€), voirie (23 800€), signalisation de voirie (2000€), photocopieur (4000€), tables et chaises de cantine (2500€), panneaux d'affichage (1000€).

PRIME POUVOIR D'ACHAT:

M. le Maire rappelle le décret 2023-1006 du 31/10/2023 (concernant la prime pouvoir d'achat exceptionnelle) qui avait été évoqué lors de la réunion du 10 novembre 2023. Il avait été consenti à ce que cette prime soit instaurée en 2024 au bénéfice des agents. Le projet de délibération devait passer en comité social territorial qui a validé le projet sous la forme suivante : prime versée en une fois en mai 2024, en fonction du revenu annuel des agents et au prorata du temps de travail, soit :

- < 23700€ : 450€ -entre 23701 et 27300€ : 400€ -entre 27301 et 29160€ : 350€
- Entre 29161 et 30840€ : 300€

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'instauration de cette mesure.

CONVENTION POUR ENTRETIEN DE TERRAIN:

Un habitant de Gray-la-ville a demandé à M. le Maire s'il était possible que ses chèvres soient parquées sur une partie du terrain communal (parcelle AB 107 derrière la bibliothèque). Ce principe d'éco-pâturage permettrait l'entretien du terrain. Après discussion, le conseil municipal décide qu'une convention d'un an renouvelable sera établie avec des consignes et conditions.

VALIDATION DES ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES:

Lors de la réunion de conseil municipal du 19 décembre 2023, le conseil municipal avait envisagé de déterminer des zones de production d'énergies renouvelables. Le projet nécessitait une concertation de la population qui s'est tenue du 12 au 16 février 2024 en mairie. Le registre dédié à cette dernière n'a recueilli aucune remarque. De ce fait, M. le Maire demande aux conseillers de valider le zonage initialement prévu soit : panneaux photovoltaïques sur toiture en zone U + géothermie également en zone U.
Validé à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

- l'enfouissement des réseaux rue des bergeries n'aura pas lieu, le Sied n'ayant pas retenu le dossier communal
- le projet de construction de résidences par Habitat 70 rue du val de saône devrait sortir de terre cette année.
- le foyer augmentera le tarif des repas de cantine à compter du 1^{er} mai,
- Elections européennes le 9 juin 2024,
- Dans le cadre de l'aménagement foncier en cours toute modification concernant des haies ou des plantations dans le périmètre défini doit être signalée à la commission avant travaux.

Le Maire, Yvan GUIGNOT

